

HAUTVILLERS

Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 6 novembre 2018



**Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;
Et, comme ferait une mère,
La voix d'un peuple entier berce en leur tombeau**

*Extrait du recueil
Les Chants du crépuscule
de Victor Hugo*

Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 30 octobre 2018

Présents : Mmes CHORON, MOREL, DECAYEUX & ROSIAUX et MM. BUISINE, GEST, LEVEQUE, COULON, WEIBEL & TAVERNIER.

Procurations : Romain MASSALON à Jean-Claude BUISINE ; Patrice CHOPIN à Sylvie MOREL ; François ETIENNE à Marie-Danièle ROSIAUX

Absent : Grégory PRUVOT

Evaluation des charges transférées à la CCPM :



La C.C.P.M. demande aux conseils municipaux de délibérer sur le nouveau rapport d'évaluation des charges transférées, relatif à la nouvelle

compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations : « GEMAPI ».

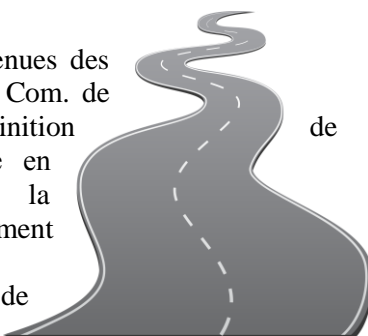
Le tableau des attributions de charges révisées au vu de cette nouvelle compétence est adopté à l'unanimité. Au 11/09/2018, le montant des charges transférées à la CCPM s'élève à : 48 564 euros/an pour la commune.

Définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie :

En septembre se sont tenues des réunions de travail à la Com. de Com. concernant la définition de l'intérêt communautaire en matière de voirie et la préparation du règlement intérieur.

Il en résulte un projet de cartographie des voies communales classées en trois catégories. La première concerne le transport scolaire, la seconde les voies communautaires et la troisième les liaisons intercommunales. Les voies communales d'Ouille à Le Titre ainsi que de Lamotte Buleux à Ouville sont classées en troisième catégorie.

Pour Hautvillers-Ouille, la première catégorie touche donc le cheminement des bus scolaires, c'est-à-dire la rue de l'Eglise, la Route d'Hautvillers à Ouville, la Grande Rue jusqu'au carrefour avec la rue Bréant.



En parallèle, le maire a sollicité auprès de la Com. de Com. le classement de la Ruelle et de la Rue Verte en voies communautaires, ces deux rues étant empruntées au quotidien par environ 150 véhicules, dont des semi-remorques, dans le cadre de l'activité économique de l'usine WATTS. La réponse de la CCPM est en attente.

Le problème de la restitution d'une partie de la voirie anciennement communautaire aux communes fait également débat. Pour ce qui concerne Hautvillers-Ouille, aujourd'hui, sur les 12 kms 815 de voirie gérées précédemment par la communauté de commune du canton de Nouvion, la CCPM en retient 7 kms 610 et en rend 5 kms 305 à la commune. Cette situation est totalement anormale dans la mesure où ce transfert de compétences à la com. de com. de Nouvion s'était traduit, il y a 20 ans, par un transfert de fiscalité pour elle.

Le maire n'accepte pas ce revirement de situation qui va mettre en difficultés de nombreuses communes de l'ex-canton de Nouvion au niveau de leur trésorerie et de la qualité des voiries.

Point sur les travaux en cours :

A Ouville

Une consultation est en cours avec un cabinet de maître d'œuvre pour :

-L'aménagement d'un cheminement piéton sur une partie du bord de route de l'abri bus jusqu'au stop au croisement avec la rue Bréant. Cette opération protégera les enfants qui se rendent à l'abribus les jours de classe.

-la réfection d'une partie du chemin de Crécy sur les 100 premiers mètres, *chemin communal* qui, après travaux, sera reclassé en *voie communale*.



Affiliation du SDIS de la Somme au Centre de Gestion :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme a sollicité son adhésion au Centre de Gestion 80 pour la gestion de ses personnels administratifs, techniques et spéciaux.

Cette demande d'adhésion est soumise aux collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal n'y voit aucune objection.

Le maire remercie la société Watts et la coopérative NORIAP pour la mise en conformité des hydrants situés à proximité de leur exploitation.

Aide aux sportifs de la commune :



En mai, la commune avait été destinataire d'une demande d'aide financière de la part d'un habitant d'Ouille, concernant la participation de sa fille au championnat de France d'escalade qui s'est déroulé en juin dernier.

Cette demande n'avait pas encore été traitée en conseil municipal.

Les conseillers se posent la question de savoir s'il est possible de financer toutes les demandes de subventions destinées aux sportifs de la commune...

Avant de prendre une décision définitive, il sera, dans un premier temps, demandé le résultat de ses épreuves sportives à la personne sollicitant cette aide.

Comptes rendus des réunions syndicales :

L'assemblée générale de la Fédération Départementale d'Electricité s'est tenue le 8 octobre dernier. Une demande d'étude financière émanant de la commune et concernant le remplacement de toutes les ampoules d'éclairage public par des ampoules basse-consommation est en cours.

Le 13 octobre s'est également déroulée la réunion du RPI. 170 élèves sont inscrits dans le regroupement de Buigny-Saint-Maclou, dont 46 à Hautvillers-Ouille, répartis sur 2 classes, soit 27% des élèves du RPI comprenant un total de 7 classes.

Cérémonie du 11 Novembre :

Le maire rappelle l'importance portée à cette cérémonie du souvenir, toute particulière puisqu'elle est le point d'orgue du centenaire de la Grande Guerre. Le monument aux morts sera le lieu emblématique de cette commémoration.



Dans le cadre du centenaire de la fin de la première Guerre Mondiale, il a été demandé aux enfants de l'école et de la commune de participer à la cérémonie au Monument aux Morts. Ceux-ci déposeront des fleurs au pied du Monument et liront des lettres de Poilus. Cette cérémonie sera organisée en partenariat avec les enseignants de la commune, les associations dont celle des anciens combattants et la population.

Cérémonie du 5 décembre :

Le 5 décembre c'est la fin de la guerre d'Algérie que l'on commémorera. A cette occasion, la section cantonale de l'ex-canton de Nouvion des Anciens Combattants organisera une cérémonie au Monument aux Morts d'Hautvillers-Ouille, dans le cadre du Congrès cantonal des Anciens Combattants qui se déroulera dans la commune le samedi 6 avril 2019.

Vigilance citoyenne :



Le Maire déplore les trop nombreuses dégradations et incivilités relevées dans la commune et plus particulier dans le parc : verre brisé au toboggan, jeux en bois cassés, galets éparpillés sur

les pelouses, dégradation des massifs, animaux maltraités, lampes cassées au terrain de football, bouteilles de verre ou de plastique, papier divers traînant sur le terrain, sans compter les agressions verbales etc...

Des jardinières volées au cimetière nous ont également été signalées à plusieurs reprises.

Dans le cadre de leur pouvoir de police, les conseillers désignés par le Préfet et le procureur de la République sont en lien étroits avec les services de la gendarmerie.

Les parents sont également invités à surveiller et à raisonner leurs enfants.

Toujours concernant le parc, certains habitants ont évoqué la possibilité d'y installer un éclairage aux mêmes horaires que l'éclairage public. Le conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande. En effet, le coût de tels travaux n'est pas envisageable. La plupart des parcs municipaux ne sont ouverts que dans la journée.

Informations du Maire :

Commission de contrôle de la liste électorale :



Le Conseil Municipal est informé du changement de procédure d'établissement des listes électorales. Jusqu'alors, une commission communale était

chargée de mettre à jour cette liste et d'y apporter chaque année les inscriptions et les radiations.

Désormais, les listes électorales seront intégrées dans un fichier national géré par l'INSEE, le **Répertoire Electoral Unique**. Le Maire seul sera chargé d'intégrer dans ce fichier national ses demandes d'inscriptions et de radiations.

Dans le cadre de cette nouvelle procédure, une commission de contrôle des opérations du maire doit être créée. Cette commission comprend un délégué désigné par le Préfet, un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance et un délégué du Conseil Municipal. Un suppléant à chacun de ces délégués doit également être désigné.

Pour le Conseil Municipal, sont désignés Mélanie DECAYEUX en qualité de déléguée titulaire et Pierre LEVEQUE en qualité de suppléant.

ETAT CIVIL

Naissances :

Suzanne LEVEQUE
171, rue de l'Hôtel-Dieu
Née à Amiens le 29 septembre 2018

Eden GODARD
390/4, Grande Rue
Né à Abbeville le 28 septembre 2018

Solene CASIMIR
280, rue Verte
Née le 1^{er} septembre 2018

Mariage :

Eric JEANNIERE & Juliette CHORON
le 27 octobre 2018

MANIFESTATIONS A VENIR

Soirée Beaujolais !

Le vendredi 16 novembre
à partir de 19H
Salle communale
Repas à 12 €
Inscriptions
avant le
13/11/2018



Arbre de Noël des enfants :



Le samedi 15
décembre à
20H, salle
communale.
Spectacle assurée
par les Clowns
Marthinos !

Goûter de Noël des Aînés :

Le mercredi
19 décembre
à partir de
15H30, salle
communale,
suivi de la
remise des
colis de fin
d'année

